

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le lundi 22 août 2022, à 13 h**

Lieu Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Veillez noter que la période de questions du public n'aura pas lieu au début de l'assemblée mais à 19 h.

Sous réserve de tout changement aux règles sanitaires applicables, les personnes qui le désirent pourront poser des questions en personne en se présentant entre 17 h et 18 h 30 au **1^{er} étage de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est (hall d'honneur)** pour obtenir un numéro d'inscription. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera à compter de 18 h 30. Dans l'éventualité où l'assemblée devait se prolonger le mardi 23 août 2022, la période d'inscription débutera à 8 h 30 et le tirage au sort se déroulera à compter de 9 h, et ce, au même endroit. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription.

Les personnes du public pourront également poser des questions aux personnes élues en les transmettant par voie électronique à l'aide du formulaire web **avant 13 h, le lundi 22 août 2022**, selon les modalités prévues dans la procédure diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2022. Tous les détails de la procédure de questions du public (en présentiel et par formulaire web) s'y trouvent.

Les personnes inscrites à la période de questions en présentiel ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'édifice Lucien-Saulnier par la porte principale du 155, rue Notre-Dame Est.

La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins trois jours ouvrables à l'avance, au 514 872-3142.

Pour tout renseignement supplémentaire et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil municipal, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**

Fait à Montréal, le 18 août 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 16 août 2022

Date de la demande : Le 9 août 2022